6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Arura Pharma Inc.

Interdit à Daniel Pharand, Jean-François Pelland, Claus Brueckner, Pierre Fortin, Chantal Boutin, Ali Moghaddam, Michel Normand, Réjean Duguay, Jean-Marie Pomerleau, Primolio Sales Inc., Michel Vadnais, Claude Jutras et Frank Puglisi d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Arura Pharma Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 15 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0628

Dectron Internationale Inc.

Interdit à Ness Lakdawala, Mauro Parissi, Roshan Katrak, Dick W. Driggs, Serge Beaudet, J. Gilles Nolet, Glen La Rusic, Harout Topikian, Michel Lecompte, Leena Lakdawala, Roxanne Lakdawala et Francine Lauzon d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Dectron Internationale Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt des états financiers et du rapport de gestion relatif aux états financiers prévues au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 20 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0643

Quebecor Inc.

Interdit à Françoise Bertrand, Alain Bouchard, Robert Dutton, Jean-Marc Eustache, Jean La Couture, Pierre Laurin, Brian Mulroney, Jean Neveu, Pierre Parent, Érik Péladeau, Pierre Karl Péladeau, Luc Lavoie, Louis Morin, Michel Ethier, Roger Martel, Denis Sabourin, Claudine Tremblay, Julie Tremblay, Jean-François Pruneau, Christian Marcoux, Dominique Poulin Gouin, Marc M. Tremblay et Éric Denis d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Quebecor Inc., aux motifs que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et de son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2008 conformément au Règlement 51-102 et que ces personnes ont été administrateurs ou dirigeants de l'émetteur depuis que celui-ci a déposé ses derniers états financiers conformément aux exigences applicables et, en tant qu'initiés de l'émetteur, ces personnes peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public après la date des états financiers déposés.

L'interdiction est prononcée le 20 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0627

Redex inc.

Interdit à Redex inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, au motif que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2007 conformément au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 20 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0637

6.5.2 Révocations d'interdiction

International Technologies Corporation

Révoque la décision 2008-MC-0623, prononcée le 14 mai 2008, adressée à International Technologies Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci a déposé, une demande d'interdiction d'opérations limitée aux dirigeants, auprès de son autorité principale la Colombie-Britannique.

La révocation est prononcée le 15 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0639

Quebecor Inc.

Révoque la décision d'interdiction 2008-MC-0530, prononcée le 17 avril 2008, limitée à Françoise Bertrand, Alain Bouchard, Robert Dutton, Jean-Marc Eustache, Jean La Couture, Pierre Laurin, Brian Mulroney, Jean Neveu, Pierre Parent, Érik Péladeau, Pierre Karl Péladeau, Luc Lavoie, Louis Morin, Michel Ethier, Roger Martel, Denis Sabourin, Claudine Tremblay, Julie Tremblay, Jean-François Pruneau, Christian Marcoux, Dominique Poulin Gouin, Jacques Mallette et Louis St-Arnaud d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Quebecor Inc. au motif que celui-ci a déposé ses états financiers annuels vérifiés et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

La révocation est prononcée le 20 mai 2008.

Décision n°: 2008-MC-0631